



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 5 MAI 2008

Province de Québec
Ville de Rivière-Rouge

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal, tenue en la salle du Conseil de l'Hôtel de Ville de Rivière-Rouge, lundi le 5 mai 2008, à 19h30.

Sont présents et forment le quorum requis, MM les conseillers Normand Girouard Denis Lacasse, Yves Sigouin et André Tremblay, sous la présidence de Mme Déborah Bélanger, mairesse.

Mme la conseillère Carine Lachapelle et M. le conseiller Normand Gravel sont absents.

M. Alain Deslauriers, directeur général, et Mme Claire Coulombe, greffière, sont aussi présents.

M. Jean-Louis Boileau, directeur du Service d'urbanisme, et M. Michel Robidoux, directeur des travaux publics, sont également présents.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Mme Déborah Bélanger, mairesse, adresse le mot de bienvenue aux personnes présentes et ouvre la séance ordinaire. Il est 19h30.

130/05-05-08

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Normand Girouard, appuyé par le conseiller Yves Sigouin et résolu à l'unanimité :

Que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que préparé par la greffière en reportant les items suivants :

- D.4 Appel d'offres no. 2008-04: Travaux d'aménagement du centre-ville et travaux de construction de trottoirs et d'égout pluvial sur une partie de la rue L'Annonciation;*
- G.1 Mesures d'urgence lors des inondations du 21 avril au 5 mai 2008;*
- I.1 Service de patrouille environnementale.*

Que l'ordre du jour puisse être modifié avec l'assentiment de la majorité des membres du Conseil présents.

A Ouverture

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 avril 2008
3. Adoption du procès-verbal de la séance spéciale du 14 avril 2008

Période de questions du public

B Gestion financière

1. Adoption des comptes payés et à payer pour le mois d'avril 2008
2. Annulation de soldes de règlements d'emprunt

C Gestion administrative

1. Dépôt du certificat de la procédure d'enregistrement relative au règlement numéro 132
2. Report de la hausse de l'impôt foncier au moment de la vente de la propriété
3. Appui à L'UMQ concernant le projet de loi 48 portant sur les cours municipales
4. Embauche de personnel pour les différents services
5. Bail pour un local à l'édifice municipal du secteur Sainte-Véronique
6. Village-relais : Engagement (autres services de base)
7. Programme de Diagnostic résidentiel MIEUX CONSOMMER



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 5 MAI 2008

D Contrats et appels d'offres

1. Appel d'offres no. 2008-02 : Fourniture de produits pétroliers pour les années 2008-2009 et 2009-2010 : Octroi de contrat
2. Appel d'offres no. 2008-03 : Fourniture et pose de matériel bitumineux de type EB-14 : Octroi de contrat
3. Contrat de conciergerie de l'Édifice Félix-Gabriel-Marchand pour les années 2008-2009 et 2009-2010
4. Appel d'offres no. 2008-04 : Travaux d'aménagement du centre-ville et travaux de construction de trottoirs et d'égout pluvial sur une partie de la rue L'Annonciation - *reporté*

E Avis de motion

1. Avis de motion : Règlement numéro 131 décrétant la mise aux normes du système d'alimentation en eau potable dans le secteur Sainte-Véronique et un emprunt à long terme pour en défrayer les coûts
2. Avis de motion : Règlement numéro 133 concernant la protection et la conservation des lacs de Rivière-Rouge, obligeant à laver les embarcations et accessoires et prévoyant une tarification relative au lavage des embarcations

F Adoption des règlements

G Sécurité publique

1. Mesures d'urgence lors des inondations du 21 avril au 5 mai 2008 - *reporté*

H Transport routier

1. Poste de chef d'équipe
2. Mandat à l'Union des municipalités du Québec pour l'achat de sel de déglacage
3. Acquisition d'une partie du chemin Lacoste : Mandat à un notaire
4. Acquisition d'une partie de terrain devant faire partie de l'emprise du chemin de la Presqu'île : Mandat à un notaire
5. Acquisition d'une partie de terrain devant faire partie de l'emprise du chemin du Lac-Jaune : Mandat à un notaire
6. Acquisition d'une partie de la montée des Lacs-Noirs : Mandat à un notaire
7. Arpentage de la montée des Lacs-Noirs entre le chemin Lalonde et la montée Desroches
8. Paiement d'une franchise pour bris de véhicule

I Hygiène du milieu

1. Services de patrouille environnementale - *reporté*
2. Demande à l'effet d'obtenir le droit d'exiger des redevances pour l'enfouissement de matières résiduelles

J Urbanisme et mise en valeur du territoire

1. Réseau de surveillance volontaire
2. Acquisition d'un véhicule pour le Service d'urbanisme

K Loisirs et culture

1. Achat de sacs écologiques
2. Réfection des bandes de la patinoire intérieure du C.S.C.V.R.
3. Demande du Centre d'exposition de la Gare de L'Annonciation

L Divers

1. Bourse d'étude du Centre L'Impact
2. Tournoi de golf du CLD
3. Demande d'exemption de tenir une consultation publique pour le projet d'Internet rural présenté par Communautel inc.

Période de questions du public

M Levée ou ajournement de la séance ordinaire

ADOPTÉE

131/05-05-08

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 7 AVRIL 2008

CONSIDÉRANT que les membres du Conseil municipal ont tous reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 avril 2008 dans les délais requis et s'en déclarent satisfaits;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 5 MAI 2008

Il est proposé par le conseiller Denis Lacasse,
appuyé par le conseiller Yves Sigouin et résolu à l'unanimité :

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 avril 2008 soit adopté tel que
préparé par Mme Claire Coulombe, greffière.

ADOPTÉE

132/05-05-08

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE SPÉCIALE DU 14 AVRIL 2008

CONSIDÉRANT que les membres du Conseil municipal ont tous reçu le procès-
verbal de la séance spéciale du 14 avril 2008 dans les délais requis et s'en déclarent
satisfaits;

Il est proposé par le conseiller Normand Girouard,
appuyé par le conseiller Denis Lacasse et résolu à l'unanimité :

Que le procès-verbal de la séance spéciale du 14 avril 2008 soit adopté tel que
préparé par Mme Claire Coulombe, greffière.

ADOPTÉE

Période de questions du public

Mme Déborah Bélanger, mairesse, invite les citoyens présents à poser des questions.

Aucune question n'est adressée aux membres du Conseil.

GESTION FINANCIÈRE

133/05-05-08

ADOPTION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER POUR LE MOIS D'AVRIL 2008

Il est proposé par le conseiller Denis Lacasse,
appuyé par le conseiller Normand Girouard et résolu à l'unanimité :

Qu'après vérification des comptes par un membre du Conseil, la liste officielle des
comptes d'avril 2008 pour la Ville de Rivière-Rouge, incluant l'agglomération, se
détaille comme suit :

Salaires (ch. bordereau # 2802 à 3049) :	108 008,49 \$
Remises fédérales et provinciales :	57 636,02 \$
Comptes courants (ch. 80441 à 80601) :	327 835,58 \$
Total :	493 480,09 \$

Que ces comptes soient approuvés et payés, le tout conformément aux dispositions
du règlement numéro 73.

Les dépenses autorisées par les différents fonctionnaires dans le cadre du règlement
numéro 73 font partie de la présente liste de comptes. Le Conseil approuve et
entérine ces dépenses et reconnaît recevoir le rapport découlant de l'article 9 du
règlement numéro 73.

ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation

134/05-05-08

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 5 MAI 2008

ANNULATION DE SOLDES DE RÈGLEMENTS D'EMPRUNT

ATTENDU QUE la Ville de Rivière-Rouge a entièrement réalisé l'objet des règlements numéros 31, 84, 88, 90 et 96, selon ce qui y était prévu;

ATTENDU QU' une partie de ces règlements a été financée de façon permanente;

ATTENDU QU' il existe pour chacun de ces règlements un solde non contracté du montant de l'emprunt approuvé par le ministre des Affaires municipales et des Régions qui ne peut être utilisé à d'autres fins;

ATTENDU QUE le financement de ces soldes n'est pas requis et que ces soldes ne devraient plus apparaître dans les registres du Ministère;

ATTENDU QU' il y a lieu, à cette fin, de modifier les règlements d'emprunt ci-haut mentionnés pour ajuster les montants de la dépense et de l'emprunt;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Yves Sigouin,
appuyé par le conseiller Denis Lacasse et résolu à l'unanimité :

QUE la Ville de Rivière-Rouge modifie les règlements numéros 31, 84, 88, 90 et 96 par le remplacement des montants de la dépense ou de l'emprunt par les montants indiqués sous les colonnes « nouveau montant de la dépense » et « nouveau montant de l'emprunt » du tableau suivant :

N° du règlement	Dépense prévue au règlement	Emprunt prévu au règlement	Nouveau montant de la dépense	Nouveau montant de l'emprunt	Solde résiduaire à annuler
31	741 000	741 000	626 600	626 600	114 400
84	1 908 000	1 908 000	1 108 192	1 108 192	799 808
88	250 000	250 000	237 800	237 800	12 200
90	110 000	110 000	107 000	107 000	3 000
96	190 000	190 000	134 334	134 334	55 666

QUE la Ville de Rivière-Rouge demande au Ministère d'annuler dans ses registres les soldes résiduaire ci-haut mentionnés.

QU'une copie certifiée conforme de la présente résolution soit transmise à la ministre des Affaires municipales et des Régions.

ADOPTÉE

GESTION ADMINISTRATIVE

135/05-05-08

DÉPÔT DU CERTIFICAT DE LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT RELATIVE AU RÈGLEMENT NUMÉRO 132

Il est proposé par le conseiller Normand Girouard,
appuyé par le conseiller Yves Sigouin et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil municipal accepte le dépôt du certificat de la greffière concernant la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement numéro 132 décrétant des travaux sur des chemins dans les secteurs Marchand et Sainte-Véronique et un emprunt à long terme pour en défrayer les coûts, tenue le 30 avril 2008, lequel se résume comme suit :



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 5 MAI 2008

- personnes habiles à voter : 5 148
- nombre requis pour demander la tenue d'un scrutin référendaire : 500
- nombre de demandes faites : 11

Par conséquent, le règlement numéro 132 a été approuvé par les personnes habiles à voter en date du 30 avril 2008.

ADOPTÉE

136/05-05-08

REPORT DE LA HAUSSE DE L'IMPÔT FONCIER AU MOMENT DE LA VENTE DE LA PROPRIÉTÉ

CONSIDÉRANT que les augmentations de valeurs foncières, plus marquées dans certains secteurs, font en sorte que plusieurs citoyens sont aux prises avec des difficultés à payer leurs taxes municipales;

CONSIDÉRANT que la Ville de Rivière-Rouge est soucieuse de trouver des solutions à ce problème sans toutefois pénaliser ses autres contribuables;

CONSIDÉRANT que l'Union des municipalités du Québec a développé le concept du report de l'impôt foncier qui permettrait aux propriétaires qui le souhaitent de différer leurs augmentations de taxes foncières jusqu'à la vente de leur propriété;

CONSIDÉRANT que le Conseil municipal considère cette option intéressante pour ces citoyens;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller André Tremblay,
appuyé par le conseiller Normand Girouard et résolu à l'unanimité :

De demander à la ministre des Affaires municipales et des Régions, Mme Nathalie Normandeau, d'engager rapidement des discussions avec les représentants du monde municipal dans le but d'arriver à la mise sur pied de cette mesure au bénéfice des citoyens de toutes les municipalités du Québec.

Qu'une copie de la présente résolution soit transmise à Mme Nathalie Normandeau, vice-première ministre et ministre des Affaires municipales et des Régions, à Mme Marguerite Blais, ministre responsable des Aînés, ainsi qu'à l'Union des municipalités du Québec.

ADOPTÉE

137/05-05-08

APPUI À L'UMQ CONCERNANT LE PROJET DE LOI 48 PORTANT SUR LES COURS MUNICIPALES

ATTENDU que le ministre de la Justice et de la Sécurité publique, M. Jacques Dupuis, a déposé le 13 novembre 2007 le projet de loi 48, Loi modifiant la Loi sur les cours municipales et d'autres dispositions législatives, qui a pour objet de remplacer la fonction de juge en chef des cours municipales;

ATTENDU que ce projet de loi permet que le juge en chef adjoint de la Cour du Québec, responsable des cours municipales, soit détaché de la Cour du Québec, pour redevenir juge en chef des cours municipales du Québec;

ATTENDU qu'il est souhaitable que les institutions que sont les cours municipales aient leur propre juge en chef pour préserver et renforcer leurs spécificités ainsi que garantir aux citoyens une justice de proximité;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 5 MAI 2008

ATTENDU que le projet de loi 48 reconnaît le principe de l'autonomie municipale dans le domaine de l'administration de la Justice;

ATTENDU que ce changement de structure ne présente pas d'impacts financiers pour les municipalités;

ATTENDU que l'avocat exerçant la fonction de juge municipal ne doit pas pouvoir plaider en matière pénale et criminelle devant les cours de justice, puisqu'il juge les mêmes types d'infractions lorsqu'il est sur le banc;

ATTENDU que l'interdiction qui s'applique actuellement aux juges municipaux qui exercent leur profession d'avocat de plaider en matière pénale et criminelle devant les cours de justice est fondamentale;

ATTENDU que cette interdiction doit être maintenue dans le projet de loi 48 afin que les citoyens aient une parfaite confiance dans leur système de justice et que soit protégée l'intégrité du système judiciaire;

ATTENDU que le projet de loi a été déposé à la session parlementaire de l'automne dernier mais qu'il n'a toujours pas franchi l'étape de la présentation du principe;

ATTENDU qu'il est important que le monde municipal fasse connaître son appui au gouvernement afin que le projet de loi 48 soit adopté à la présente session parlementaire;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Yves Sigouin,
appuyé par le conseiller Denis Lacasse et résolu à l'unanimité :

Que la Ville de Rivière-Rouge demande au ministre de la Justice et de la Sécurité publique, M. Jacques Dupuis, que soit adopté par l'Assemblée nationale avant la fin de la session parlementaire du printemps 2008, le projet de loi 48, *Loi modifiant la Loi sur les cours municipales et d'autres dispositions législatives*, avec un amendement pour maintenir l'interdiction pour les juges municipaux qui exercent leur profession d'avocat d'agir en matière pénale et criminelle devant les cours de justice.

Que cette résolution soit transmise au ministre de la Justice et de la Sécurité publique, M. Jacques Dupuis, à la vice-première ministre et ministre des Affaires municipales et des Régions, Mme Nathalie Normandeau, au député du Comté de Labelle, M. Sylvain Pagé, et à l'Union des municipalités du Québec.

ADOPTÉE

EMBAUCHE DE PERSONNEL POUR LES DIFFÉRENTS SERVICES

Il est proposé par le conseiller Denis Lacasse,
appuyé par le conseiller André Tremblay et résolu à l'unanimité :

D'entériner l'embauche de :

- M. Richard Paquin à titre de préposé à l'entretien journalier (classe 4) à temps partiel régulier pour le Service des loisirs et de la culture à partir du 21 avril 2008 pour la période estivale;
- M. Daniel Charbonneau à titre de journalier (classe 3) à temps partiel régulier pour le Service des loisirs et de la culture à partir du 28 avril 2008 pour la période estivale;

138/05-05-08



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 5 MAI 2008

- M. Vincent Pelletier à titre d'inspecteur en bâtiment à temps partiel régulier pour le Service d'urbanisme à partir du 5 mai 2008;
- Mme Valérie Bédard à titre d'inspecteur en bâtiment temporaire pour le Service d'urbanisme à partir du 28 avril 2008 pour une période de 20 semaines;
- Mme Amélie Vaillancourt-Lacas à titre de stagiaire (salaire équivalent à un poste de sauveteur principal-piscine) pour le Service d'urbanisme pour une période de 15 semaines à partir du 5 mai 2008;
- M. Jean-Samuel Giguère à titre d'étudiant pour le Service des travaux publics pour une période de 8 semaines à partir du 23 juin 2008,

le tout conformément aux dispositions de la convention collective de travail en vigueur.

ADOPTÉE

139/05-05-08

BAIL POUR UN LOCAL À L'ÉDIFICE MUNICIPAL DU SECTEUR SAINTE-VÉRONIQUE

Il est proposé par le conseiller Yves Sigouin,
appuyé par le conseiller Normand Girouard et résolu à l'unanimité :

D'autoriser la conclusion d'un bail entre la Ville et la Société de développement du réservoir Kiamika pour la location d'un local dans l'édifice municipal du secteur Sainte-Véronique au coût de 375,00 \$ par mois pour la période du 1^{er} juin 2008 au 31 mai 2009.

D'autoriser la mairesse et le directeur général à signer ledit bail pour et au nom de la Ville de Rivière-Rouge.

ADOPTÉE

140/05-05-08

VILLAGE-RELAIS : ENGAGEMENT (AUTRES SERVICES DE BASE)

Il est proposé par le conseiller André Tremblay,
appuyé par le conseiller Normand Girouard et résolu à l'unanimité :

D'autoriser la mairesse et le directeur général à compléter et signer le document intitulé « Village-relais Engagement (autres services de base) » pour et au nom de la Ville de Rivière-Rouge.

ADOPTÉE

141/05-05-08

PROGRAMME DE DIAGNOSTIC RÉSIDENTIEL MIEUX CONSOMMER

Il est proposé par le conseiller Denis Lacasse,
appuyé par le conseiller Normand Girouard et résolu à l'unanimité :

D'autoriser la présentation d'un projet portant sur l'acquisition et l'installation d'un module de jeux pour les enfants dans le parc Richelieu, dans le cadre du programme « Diagnostic résidentiel MIEUX CONSOMMER – Soutien aux réalisations locales ».

De nommer M. Martin Piché, directeur des loisirs et de la culture, à titre de responsable de ce projet ainsi que M. Alain Deslauriers, directeur général, à titre de substitut et de les autoriser à signer tout document relatif au *Soutien aux réalisations locales* pour et au nom de la Ville de Rivière-Rouge.

Que le versement des sommes octroyées par Hydro-Québec soit fait à l'ordre de la Ville de Rivière-Rouge.

ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation

142/05-05-08

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 5 MAI 2008

CONTRATS ET APPELS D'OFFRES

APPEL D'OFFRES NO. 2008-02 : FOURNITURE DE PRODUITS PÉTROLIERS POUR LES ANNÉES 2008-2009 ET 2009-2010 : OCTROI DE CONTRAT

CONSIDÉRANT que pour faire suite à l'appel d'offres no. 2008-02 pour la fourniture de produits pétroliers pour les années 2008-2009 et 2009-2010, le résultat de l'ouverture des soumissions du 2 mai 2008 est le suivant :

Soumissionnaire (date et heure de réception de la soumission)	Prix total au litre pour essence sans plomb ordinaire incluant la T.P.S. et la T.V.Q. (± 10 000 litres/an)	Prix total au litre pour huile à chauffage incluant la T.P.S. et la T.V.Q. (± 15 000 litres/an)	Prix total au litre pour carburant diesel incluant la T.P.S. et la T.V.Q. (± 120 000 litres/an)	
			-25°C	-40°C
Le Groupe Pétrolier Olco inc. le 1 ^{er} mai 2008 à 11h55	1,3161 \$	1,1446 \$	1,3838 \$	1,4347 \$
Pétroles des Draveurs inc. le 1 ^{er} mai 2008 à 13h15	1,299 \$	1,150 \$	1,383 \$	1,434 \$

CONSIDÉRANT la vérification des soumissions effectuée par le directeur des travaux publics et sa recommandation quant à l'octroi du contrat;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Normand Girouard,
appuyé par le conseiller Denis Lacasse et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil municipal adjuge le contrat relatif à la fourniture de différents produits pétroliers pour la Ville, pour la période commençant le ou vers le 1^{er} juin 2008 jusqu'au 31 mai 2010, à « Pétroles des Draveurs inc. », le plus bas soumissionnaire conforme, le tout conformément à sa soumission datée du 30 avril 2008, aux prix nets de 1,151 \$ le litre plus la T.P.S. et la T.V.Q pour l'essence sans plomb ordinaire, 1,019 \$ le litre plus la T.P.S. et la T.V.Q pour l'huile à chauffage, 1,226 \$ (-25°C) et 1,271 \$ (-40°C) le litre pour le diesel plus la T.P.S. et la T.V.Q.

Que la fourniture des différents produits pétroliers soit effectuée conformément à l'appel d'offres no. 2008-02 et aux documents de soumissions de la Ville s'y rapportant datés du 7 avril 2008 et portant l'identification « Fourniture de produits pétroliers pour les années 2008-2009 et 2009-2010 ».

Que la présente résolution tienne lieu de contrat entre les parties.

ADOPTÉE

143/05-05-08

APPEL D'OFFRES NO. 2008-03 : FOURNITURE ET POSE DE MATÉRIEL BITUMINEUX DE TYPE EB-14 : OCTROI DE CONTRAT

CONSIDÉRANT que pour faire suite à l'appel d'offres no. 2008-03 relatif à la fourniture et à la pose de matériel bitumineux de type EB-14, le résultat de l'ouverture des soumissions du 2 mai 2008 est le suivant :



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 5 MAI 2008

Soumissionnaire (date et heure de réception de la soumission)	Montant total de la soumission incluant la T.P.S. et la T.V.Q.
Asphalte, Béton, Carrières Rive-Nord inc. (le 2 mai 2008 à 11h40)	221 663,93 \$
Asphalte Desjardins inc. (le 2 mai 2008 à 13h45)	255 012,96 \$
Pavages Wemindji inc. (le 2 mai 2008 à 13h50)	196 346,40 \$

CONSIDÉRANT la vérification des soumissions effectuée par le directeur des travaux publics et sa recommandation quant à l'octroi du contrat;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller André Tremblay,
appuyé par le conseiller Normand Girouard et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil municipal adjuge le contrat relatif à la fourniture, à la préparation finale avant pavage et à la pose de matériel bitumineux de type EB-14 pour des travaux dans les secteurs Marchand et Sainte-Véronique à «Pavages Wemindji inc.», le plus bas soumissionnaire conforme, au coût de 173 950,30 \$ plus les taxes, le tout selon sa soumission datée du 2 mai 2008.

Que la fourniture et la pose de matériel bitumineux soient réalisées conformément à l'appel d'offres no. 2008-03 et aux documents de soumissions de la Ville s'y rapportant datés du 7 avril 2008 et portant l'identification « Fourniture et pose de matériel bitumineux de type EB-14 ».

Que la présente résolution tienne lieu de contrat entre les parties.

Que la présente résolution soit conditionnelle à l'approbation du règlement numéro 132 décrétant des travaux sur des chemins dans les secteurs Marchand et Sainte-Véronique et un emprunt à long terme pour en défrayer les coûts par la ministre des Affaires municipales et des Régions.

ADOPTÉE

144/05-05-08

CONTRAT DE CONCIERGERIE DE L'ÉDIFICE FÉLIX-GABRIEL-MARCHAND POUR LES ANNÉES 2008-2009 ET 2009-2010

Il est proposé par le conseiller Normand Girouard,
appuyé par le conseiller Yves Sigouin et résolu à l'unanimité :

De conclure un nouveau contrat de conciergerie de l'Édifice Félix-Gabriel-Marchand avec Mme France Dupuy pour la période du 1^{er} mai 2008 au 30 avril 2010 au coût de 8 600,00 \$ par année, soit 17 200,00 \$ pour deux (2) ans.

D'autoriser la mairesse et le directeur général ou leurs remplaçants à signer ledit contrat pour et au nom de la Ville de Rivière-Rouge.

ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 5 MAI 2008

AVIS DE MOTION

AVIS DE MOTION

RÈGLEMENT NUMÉRO 131 DÉCRÉTANT LA MISE AUX NORMES DU SYSTÈME D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE DANS LE SECTEUR SAINTE-VÉRONIQUE ET UN EMPRUNT À LONG TERME POUR EN DÉFRAYER LES COÛTS

M. le conseiller André Tremblay donne avis de motion de l'adoption, lors d'une séance ultérieure de ce Conseil, du règlement numéro 131 décrétant la mise aux normes du système d'alimentation en eau potable dans le secteur Sainte-Véronique et un emprunt à long terme pour en défrayer les coûts.

AVIS DE MOTION

RÈGLEMENT NUMÉRO 133 CONCERNANT LA PROTECTION ET CONSERVATION DES LACS DE RIVIÈRE-ROUGE, OBLIGEANT À LAVER LES EMBARCATIONS ET ACCESSOIRES ET PRÉVOYANT UNE TARIFICATION RELATIVE AU LAVAGE DES EMBARCATIONS

M. le conseiller Yves Sigouin donne avis de motion de l'adoption, lors d'une séance ultérieure de ce Conseil, du règlement numéro 133 concernant la protection et la conservation des lacs de Rivière-Rouge, obligeant à laver les embarcations et accessoires et prévoyant une tarification relative au lavage des embarcations.

TRANSPORT ROUTIER

145/05-05-08

POSTE DE CHEF D'ÉQUIPE

Il est proposé par le conseiller Normand Girouard, appuyé par le conseiller Yves Sigouin et résolu à l'unanimité :

D'attribuer le poste de chef d'équipe pour le Service des travaux publics (secteur Marchand) à M. Normand Levac à compter du 5 mai 2008 avec une période d'entraînement de quatre-vingt-dix (90) jours suivant laquelle M. Levac sera confirmé dans ce poste ou reprendra son poste de chauffeur opérateur mécanicien, le tout conformément aux dispositions de la convention collective de travail en vigueur.

ADOPTÉE

146/05-05-08

MANDAT À L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC POUR L'ACHAT DE SEL DE DÉGLACAGE

ATTENDU QUE les articles 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* et 14.7.1 du *Code municipal* permettent à une municipalité de conclure avec l'Union des municipalités du Québec une entente ayant pour but l'achat de matériel;

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec de préparer, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé de chlorure de sodium;

ATTENDU QUE la proposition de l'Union des municipalités est renouvelée annuellement sur une base volontaire;

ATTENDU QUE la Municipalité désire participer à cet achat regroupé pour se procurer le chlorure de sodium dans les quantités nécessaires pour ses activités;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Denis Lacasse,



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 5 MAI 2008

appuyé par le conseiller Normand Girouard et résolu à l'unanimité :

Que la Municipalité confie, à l'Union des municipalités du Québec, le mandat de préparer, sur une base annuelle, en son nom et celui des autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour adjudger un contrat d'achat regroupé du chlorure de sodium nécessaire aux activités de la Municipalité.

Que la Municipalité confie ce mandat à L'Union des municipalités du Québec pour les cinq (5) prochaines années, soit du 1^{er} mai 2008 au 30 avril 2013.

Que si l'UMQ adjudge un contrat, la Municipalité s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjudgé.

Que pour permettre à l'UMQ de préparer son document d'appel d'offres, la Municipalité s'engage à fournir à l'UMQ les quantités de chlorure de sodium dont elle aura besoin annuellement en remplissant la fiche d'information et le cahier des charges que lui transmettra l'UMQ et en retournant ces documents à la date fixée chaque année.

Que pour se retirer du programme d'achat regroupé de chlorure de sodium, la Municipalité devra faire parvenir une résolution de son Conseil à cet effet 30 jours avant le dépôt de l'appel d'offres annuel.

Que la Municipalité reconnaît que l'Union des municipalités du Québec recevra, directement de l'adjudicataire, à titre de frais de gestion, un pourcentage du montant facturé avant taxes à chacune des municipalités participantes; ledit taux est fixé annuellement et est inscrit dans le cahier des charges lors de l'appel d'offres.

Qu'un exemplaire de la présente résolution soit transmis à l'Union des municipalités du Québec.

ADOPTÉE

147/05-05-08

ACQUISITION D'UNE PARTIE DU CHEMIN LACOSTE : MANDAT À UN NOTAIRE

CONSIDÉRANT que la Ville a présenté une demande à la MRC d'Antoine-Labelle afin d'acquérir le chemin traversant les lots 10C et 11B du rang 4, canton Marchand;

CONSIDÉRANT que la MRC d'Antoine-Labelle a accepté cette demande et que celle-ci a été entérinée par le ministère des Ressources naturelles et de la Faune;

CONSIDÉRANT que la Ville a fait arpenter le terrain à être acquis conformément aux exigences du Ministère;

Il est proposé par le conseiller André Tremblay,
appuyé par le conseiller Normand Girouard et résolu à l'unanimité :

D'autoriser l'acquisition à titre gratuit de la partie du chemin Lacoste traversant les lots 10C et 11B du rang 4, canton Marchand, telle que représentée sur le plan préparé par M. Daniel Robidoux, arpenteur-géomètre, sous le numéro 54 181-C (minute 4156) en date du 22 octobre 2007, propriété de la Couronne.

De mandater Me Nicole Janelle, notaire, pour la préparation de l'acte de vente.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 5 MAI 2008

D'autoriser la mairesse ou le maire suppléant ainsi que le directeur général ou la directrice générale adjointe à signer le contrat de vente pour et au nom de la Ville de Rivière-Rouge.

D'autoriser le paiement des frais d'administration de 200,00 \$ exigés par le Ministère.

ADOPTÉE

148/05-05-08

ACQUISITION D'UNE PARTIE DE TERRAIN DEVANT FAIRE PARTIE DE L'EMPRISE DU CHEMIN DE LA PRESQU'ÎLE : MANDAT À UN NOTAIRE

Il est proposé par le conseiller Yves Sigouin,
appuyé par le conseiller Normand Girouard et résolu à l'unanimité :

D'autoriser l'acquisition d'une parcelle de terrain constituée d'une partie du lot 29 du rang 2, canton Marchand, adjacente au chemin de la Presqu'île, telle que représentée sur le plan préparé par Mme Isabelle Labelle, arpenteure-géomètre, sous le numéro 4258 (minute 4634) en date du 28 janvier 2008 appartenant à MM Richard Lessnick, Gilles Lessnick, André Lessnick et André Cyr, pour la somme de 1,00 \$.

De mandater Me Nicole Janelle, notaire, pour la préparation de l'acte de vente.

D'autoriser la mairesse ou le maire suppléant ainsi que le directeur général ou la directrice générale adjointe à signer le contrat de vente pour et au nom de la Ville de Rivière-Rouge.

ADOPTÉE

149/05-05-08

ACQUISITION D'UNE PARTIE DE TERRAIN DEVANT FAIRE PARTIE DE L'EMPRISE DU CHEMIN DU LAC-JAUNE : MANDAT À UN NOTAIRE

Il est proposé par le conseiller Normand Girouard,
appuyé par le conseiller Denis Lacasse et résolu à l'unanimité :

D'autoriser l'acquisition d'une parcelle de terrain constituée d'une partie du lot 34 du rang 3, canton Marchand, adjacente au chemin du Lac-Jaune, telle que représentée sur le plan préparé par M. Daniel Robidoux, arpenteur-géomètre, sous le numéro 50 035-B (minute 3 108) en date du 15 décembre 2004 appartenant à M. André Racine, pour la somme de 1,00 \$.

De mandater Me Nicole Janelle, notaire, pour la préparation de l'acte de vente.

D'autoriser la mairesse ou le maire suppléant ainsi que le directeur général ou la directrice générale adjointe à signer le contrat de vente pour et au nom de la Ville de Rivière-Rouge.

ADOPTÉE

150/05-05-08

ACQUISITION D'UNE PARTIE DE LA MONTÉE DES LACS-NOIRS : MANDAT À UN NOTAIRE

Il est proposé par le conseiller Denis Lacasse,
appuyé par le conseiller Normand Girouard et résolu à l'unanimité :

D'autoriser l'acquisition d'une parcelle de terrain constituée d'une partie du lot 11 et d'une parcelle de terrain constituée d'une partie du lot 12 du rang 2, canton Turgeon, adjacentes à la montée des Lacs-Noirs, telle que représentées sur le plan préparé par M. Daniel Robidoux, arpenteur-géomètre, sous le numéro 51 063-B (minute 3 379)



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 5 MAI 2008

en date du 26 septembre 2005 étant la propriété de M. Marcel Beaudoin et de M. Luc Larose et Mme Monique Larose, pour la somme de 1,00 \$ chacun.

De mandater Me Nicole Janelle, notaire, pour la préparation des actes de vente.

D'autoriser la mairesse ou le maire suppléant ainsi que le directeur général ou la directrice générale adjointe à signer les contrats de vente pour et au nom de la Ville de Rivière-Rouge.

ADOPTÉE

151/05-05-08

ARPENTAGE DE LA MONTÉE DES LACS-NOIRS ENTRE LE CHEMIN LALONDE ET LA MONTÉE DESROCHES

Il est proposé par le conseiller Yves Sigouin,
appuyé par le conseiller André Tremblay et résolu à l'unanimité :

De mandater M. Daniel Robidoux, arpenteur-géomètre, pour l'arpentage de la montée des Lacs-Noirs entre le chemin Lalonde et la montée Desroches ainsi que la réalisation de quinze (15) descriptions techniques devant servir à l'acquisition de ces parcelles pour régulariser la situation au coût de 4 450,00 \$ plus les taxes, le tout conformément à son offre de service du 29 août 2007.

ADOPTÉE

152/05-05-08

PAIEMENT D'UNE FRANCHISE POUR BRIS DE VÉHICULE

Il est proposé par le conseiller Normand Girouard,
appuyé par le conseiller Denis Lacasse et résolu à l'unanimité :

D'autoriser le paiement d'une franchise d'assurance de 500,00 \$ relativement au vandalisme perpétré sur le véhicule de M. Michel Robidoux, directeur des travaux publics, dans le cadre de son travail.

ADOPTÉE

HYGIÈNE DU MILIEU

153/05-05-08

DEMANDE À L'EFFET D'OBTENIR LE DROIT D'EXIGER DES REDEVANCES POUR L'ENFOUISSEMENT DE MATIÈRES RÉSIDUELLES

CONSIDÉRANT que le lieu d'enfouissement technique (LET) desservant 22 municipalités des Hautes-Laurentides est situé sur le territoire de Rivière-Rouge;

CONSIDÉRANT qu'un LET occasionne plusieurs désagréments aux citoyens de ce secteur;

CONSIDÉRANT qu'il y aurait lieu de compenser la municipalité qui a ce type d'installation sur son territoire;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Yves Sigouin,
appuyé par le conseiller André Tremblay et résolu à l'unanimité :

De demander à la ministre des Affaires municipales et des Régions, Mme Nathalie Normandeau, la possibilité, pour les municipalités qui ont un LET sur leur territoire, d'exiger des redevances pour l'enfouissement de matières résiduelles.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 5 MAI 2008

ADOPTÉE

URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

154/05-05-08

RÉSEAU DE SURVEILLANCE VOLONTAIRE

CONSIDÉRANT l'adoption de la résolution numéro 058/04-02-08 autorisant la participation de la Ville au réseau de surveillance volontaire mis en place par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs visant l'évaluation des lacs de villégiature au coût de 300,00 \$ par lac pour le Lac Paquet, le Lac Lanthier, le Lac Vert et le Petit Lac Noir, ayant connu des épisodes de prolifération de cyanobactéries;

CONSIDÉRANT que les coûts réels s'élèvent à 330,00 \$ par lac et non 300,00 \$;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Denis Lacasse,
appuyé par le conseiller Normand Girouard et résolu à l'unanimité :

D'autoriser la participation de la Ville au réseau de surveillance volontaire mis en place par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs visant l'évaluation des lacs de villégiature au coût de 330,00 \$ par lac pour le Lac Paquet, le Lac Lanthier, le Lac Vert et le Petit Lac Noir, ayant connu des épisodes de prolifération de cyanobactéries.

Que la présente résolution remplace la résolution numéro 058/04-02-08.

ADOPTÉE

155/05-05-08

ACQUISITION D'UN VÉHICULE POUR LE SERVICE D'URBANISME

Il est proposé par le conseiller André Tremblay,
appuyé par le conseiller Normand Girouard et résolu à l'unanimité :

D'autoriser l'achat d'un Chevrolet Tracker 2003, 4 roues motrices, pour le Service d'urbanisme, au coût de 10 000,00 \$ plus les taxes chez Automobiles Boileau Ltée.

D'autoriser M. Jean-Louis Boileau, directeur du Service d'urbanisme, à signer les documents relatifs à cette acquisition et à l'immatriculation du véhicule pour et au nom de la Ville de Rivière-Rouge.

ADOPTÉE

LOISIRS ET CULTURE

156/05-05-08

ACHAT DE SACS ÉCOLOGIQUES

Il est proposé par le conseiller Yves Sigouin,
appuyé par le conseiller André Tremblay et résolu à l'unanimité :

D'autoriser l'achat de 250 sacs écologiques avec le logo de la Ville au coût de 8,72 \$ chacun de la compagnie « Éclipse », entreprise d'insertion québécoise.

ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 5 MAI 2008

157/05-05-08

RÉFECTION DES BANDES DE LA PATINOIRE INTÉRIEURE DU C.S.C.V.R.

Il est proposé par le conseiller Normand Girouard,
appuyé par le conseiller Denis Lacasse et résolu à l'unanimité :

D'autoriser la réalisation de travaux de réfection des bandes de la patinoire intérieure du Centre sportif et culturel de la Vallée de la Rouge au coût approximatif de 10 000,00 \$ prévu au budget courant du C.S.C.V.R.

ADOPTÉE

158/05-05-08

DEMANDE DU CENTRE D'EXPOSITION DE LA GARE DE L'ANNONCIATION

Il est proposé par le conseiller Normand Girouard,
appuyé par le conseiller Denis Lacasse et résolu à l'unanimité :

D'accorder une aide financière de 1 500,00 \$ au Centre d'exposition de la Gare de L'Annonciation pour leurs activités de l'année 2008.

ADOPTÉE

DIVERS

159/05-05-08

BOURSE D'ÉTUDES DU CENTRE L'IMPACT

Il est proposé par le conseiller Yves Sigouin,
appuyé par le conseiller Normand Girouard et résolu à l'unanimité :

D'accorder une contribution de 500,00 \$ au programme de bourses d'études aux finissants méritants du Centre L'Impact, et ce, conditionnellement à ce que le(s) récipiendaire(s) soi(en)t originaire(s) de Rivière-Rouge.

ADOPTÉE

160/05-05-08

TOURNOI DE GOLF DU CLD

Il est proposé par le conseiller André Tremblay,
appuyé par le conseiller Normand Girouard et résolu à l'unanimité :

D'autoriser l'achat de deux (2) billets pour le tournoi de golf au profit du Centre local de développement (CLD) de la MRC d'Antoine-Labelle qui aura lieu le 13 juin 2008 au Club de golf de Nominique, au coût de 150,00 \$ chacun.

ADOPTÉE

161/05-05-08

DEMANDE D'EXEMPTION DE TENIR UNE CONSULTATION PUBLIQUE POUR LE PROJET D'INTERNET RURAL PRÉSENTÉ PAR COMMUNAUTEL INC.

ATTENDU QUE la Ville supporte le projet de développement de l'Internet en milieu rural;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 5 MAI 2008

ATTENDU QUE la Ville, comme autorité responsable de l'utilisation des sols (ARUS), est habilitée à faire exemption, tel qu'autorisé par Industrie Canada, du processus de consultation publique sur certains types d'installations;

ATTENDU QUE cette position est dans l'intérêt de la Ville, des citoyens et des entreprises pour accélérer le déploiement d'une solution Internet collective et abordable;

ATTENDU QUE la Ville peut, à tout moment, changer sa position en modifiant, en retirant l'exemption ou en adoptant un protocole définitif;

ATTENDU QUE Communautel Inc. respectera le règlement d'urbanisme et les règles d'Industrie Canada, Santé Canada, NAV Canada et Transport Canada concernant de telles structures;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller André Tremblay,
appuyé par le conseiller Denis Lacasse et résolu à l'unanimité :

Que tous les bâtis d'antennes ou de pylônes inférieurs à 30,48 mètres ayant une utilité publique pour le projet collectif d'Internet rural, proposé par Communautel inc., soient ajoutés à la liste des exemptions de tenir une consultation publique conformément aux dispositions du document d'information d'Industrie Canada intitulé « CPC-2-0-03 - Systèmes d'antennes de radiocommunication et de radiodiffusion 4^e édition ».

ADOPTÉE

Période de questions du public

Mme Déborah Bélanger, mairesse, invite les citoyens présents à poser des questions.

Les questions adressées au Conseil portent sur les sujets suivants :

- Développement du réseau Internet par Communautel inc.;
- Inquiétudes face aux projets futurs de la RIDR;
- Injonction relative à l'acquisition du centre de tri;
- Aménagement paysager appartenant à la Ville endommagé au Lac-Marsan;
- Problème avec un chien au Lac-Marsan;
- Ouverture de la prise d'eau potable à la Gare et demande d'un aménagement plus adéquat (cabane);
- Demande de prise en charge de l'aqueduc Bellevue par la Ville;
- Dons à divers organismes et demande pour ensemencement des lacs;
- Travaux du Comité consultatif d'urbanisme;
- Coûts liés au Centre sportif et culturel de la Vallée de la Rouge;
- Coût des bibliothèques;
- Présence d'eau sur le chemin du Lac-Jaune;
- Contrat de conciergerie de l'Édifice Félix-Gabriel-Marchand;
- Soumissions pour pavage de divers chemins;
- Passage du balai de rue;
- Réglementation sur le lavage des bateaux;
- Village-relais;
- Gentilé (formation d'un comité) et possibilité de faire un concours pour en trouver un;
- Possibilité de mettre sur pied un concours de photo de la Ville.



No de résolution
ou annotation

162/05-05-08

Contenu modifié
par la résolution
numéro
163/12-05-08

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 5 MAI 2008

LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Il est proposé par le conseiller Denis Lacasse,
appuyé par le conseiller Normand Girouard et résolu à l'unanimité :

Que la présente séance soit ajournée au lundi 12 mai 2008 à 19:30 heures et que
l'ordre du jour comprenne, entre autre, les sujets suivants :

1. Appel d'offres no. 2008-04 : Travaux d'aménagement du centre-ville et travaux
de construction de trottoirs et d'égout pluvial sur une partie de la rue
L'Annonciation;
2. Mesures d'urgence lors des inondations;
3. Services de patrouille environnementale.

Il est 21h15.

ADOPTÉE

**À moins d'indication contraire dans une résolution, la mairesse n'a pas exercé
son droit de vote.**

LA MAIRESSE

LA GREFFIÈRE

Déborah Bélanger

Claire Coulombe